

Mise à disposition SALLES MUNICIPALES

pour les associations soustonnaises ou privés
hors équipements sportifs ► contacter le PEJS

Nom de la salle	Capacité d'accueil / superficie	Equipement	Destination
Arènes	Selon configuration 2700 places env.	Espace accueil personnes à mobilité réduite : entre les portes E et F, accueil de 9 fauteuils accompagnants – accessible par un élévateur	Spectacles taurins, concerts, spectacles autres...
Hangar Résano	510m ²	- sanitaires extérieurs -1 Coffret électrique traiteur (puissance maximum 4x63 Ampères)	Vide-greniers
4 studios de danse La MARENSINE, Centre d'Arts Chorégraphiques	1 studio de 67m ² 1 studio de 70m ² 1 studio de 100m ² 1 studio de 234m ²		Cours de danse conservatoire, scolaires, résidences artistiques
Salle de réunion Résano Pôle associatif Résano-Lapègue	72m ² env 70 personnes max	Tables Chaises	
Salle de réunion Lapègue Pôle associatif Résano-Lapègue	47m ² env 40 personnes max	Tables Chaises	
Salle de spectacles Roger Hanin	Selon configuration	Avec ou sans tribune Voir fiche technique	
Salle A NOSTE	440 m ² salle entière ou petite salle 132 m ² grande salle 315 m ²	- vidéoprojecteur avec écran et petite sonorisation (2 micros HF) pour conférences et réunions (matériel mis à disposition sur demande préalable) - blocs sanitaires - espace traiteur équipé d'une hotte, de tables inox, d'un chariot inox, d'un lave-vaisselle et d'un réfrigérateur connectés - local de rangement avec 50 tables (6 à 8 pers) et 300 chaises - matériel de nettoyage sauf produits ménagers	Repas, bal, lotos, conférences, réunions, expositions...

Voir [tarifs](#)

PROCEDURE DE RESERVATIONS

Contactez par téléphone ou par mail au préalable le service pour connaître les disponibilités de la salle : **uniquement les mardi et mercredi matin.**

Adresser la demande en mairie : formulaire à télécharger sur le site de la mairie et à retirer à l'accueil de la mairie

IMPORTANT : le **programme détaillé** de la manifestation doit être obligatoirement fourni.

☞ par courrier: **MAIRIE - BP 88 - 40141 SOUSTONS Cedex**

☞ par mail : culture@mairie-soustons.fr



Les demandes dites « ordinaires » sont traitées directement par le service Gestion des Salles, avec accord systématique selon les disponibilités des salles.



Les demandes dites « exceptionnelles » sont étudiées par les élus de la Commission de Gestion des Salles, qui se réunissent toutes les 6-7 semaines environ.



Les courriers de réponse, rédigés par le Service Gestion des Salles, sont validés par Madame le Maire qui les signe.